

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

35^{ème} RALLYE REGIONAL RUPPEEN

Vendredi 26 et Samedi 27 Juin 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DES VALLEES 03-13
Nom du Rallye :	35 ^{ème} Rallye Régional Ruppeen
Date :	26 et 27 Juin 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 2 Championnat de Ligue GRAND EST 2026
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	Numéro 24 en date du 16/03/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Numéro 249 en date du 16/03/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Jean-Michel Martin Président ASA des Vallées
Téléphone :	06-09-25-53-60
Mail :	asavallees@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Jean-Paul Remy Président Ecurie Mont de Fourche
Membres :	Michel SCHAEFFER Jonathan GODEL Murielle KOSK
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Jean Paul Remy 69b, Rue de Lorraine Rupt sur Moselle
Téléphone :	06-15-97-58-85
Mail:	secretariatecuriemontdefourche@gmail.com
Permanence du Rallye :	Gymnase Rupt sur Moselle
Lieu, date, horaire :	Le Vendredi 26 Juin 2026 de 15h00 à 22h00 Le Samedi 27 Juin 2026 de 5h45 à 20h00
Organisateur technique	

Nom :	ECURIE MONT DE FOURCHE
Adresse :	2, Rue des Avolets 88360 RUPT SUR MOSELLE
Téléphone :	06-15-97-58-85
Mail :	secretariatecuriemontdefourche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 18 Mai 2026
Ouverture des engagements	Lundi 18 Mai 2026
Clôture des engagements	Lundi 15 Juin 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 21 Juin 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 21 Juin 2026 de 8h30 à 18h00 A L'atelier 2P2M 33 Route de Maxonchamp 88360 RUPT SUR MOSELLE Et le Vendredi 26 Juin de 8h30 à 12h00 même adresse Puis de 14h à 17h au Gymnase de Rupt sur Moselle
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 21 Juin 2026 de 8h30 à 19h00 Vendredi 26 Juin 2026 de 8h30 à 19h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 de 15h à 20h30 Au Gymnase de Rupt sur Moselle
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 de 15h15 à 21h Au Gymnase de Rupt sur Moselle
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 de 15h25 à 21h10 derrière le Gymnase de Rupt sur Moselle (Parc fermé Obligatoire à l'issue des vérifications)
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 à 20h00 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 à 21h30 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 à 21h30 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	De Rupt sur Moselle le samedi 27 Juin 2026 à 7h00 (Trico) 1 ^{ère} VHC 8h00
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 27 Juin 2026 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 27 Juin 2026 au Gymnase der Rupt sur Moselle

Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 27 Juin 2026 au Garage du Centre à Rupt sur Moselle
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 27 Juin 2026 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au Gymnase de Rupt sur Moselle
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Gymnase de Rupt-sur Moselle Le Samedi 27 Juin 2026 à 20h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Patrice COTTET N°8012
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr Claude CONDAMIN N°122816 Mr Gerald LAURENT N° 2290
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Michèle PECCAUD N° 2309
Directeur de Course	Mr David CLAUDE N° 221403
Directeurs de Course Adjoint	Mr Christophe GALLAIRE N° 242385
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mme Delphine NASAZZI N° 11062
Directeur de Course ES 1-3-5	Mr Jean-Christophe OUDIN N° 236865
Directeur de Course Adjoint ES 1-3-5	Mr Jean Marc DELOY N° 6830
Directeur de Course ES 2-4-6	Mr Olivier DEVAUX N° 1751
Directeur de Course Adjoint ES 2-4-6	Mr Thierry STOECKLE N° 3500
Commissaire Technique responsable	Mr Hervé CUNY N° 33001
Commissaires Techniques adjoints	Mr Raphael RIPPERT N° 33491
Commissaires Techniques adjoints	MR Arnaud CATELIN N°353737
Commissaires Techniques adjoints	Mr Jean-Louis REVERCHON N°6835
Médecin Chef ES 1-3-5	Dr Claire VELY-POUTOT
Médecin Chef ES 2-4-6	Dr Michel WIEDENKELLER N°146262
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Martine REVERCHON N° 14505 A Définir
Juges de faits	Tous les officiels hormis les membres du collège
Chargé des relations avec la presse	Mr Jean-Paul REMY N° 379741
Chronomètres Départ ES1/3/5	Mme Françoise FRANCHI N° 214894

Chronométrateur Arrivée ES1/3/5	Mme Nathalie Thiery N° 342012 Mr Baptiste EPENY N° 330836
Chronométrateur Départ ES2/4/6	Mme Sylvie FAIVRE N° 11039
Chronométrateur Arrivée ES2/4/6	Mme Sabine JEDREK N° 317059
Classement	Raphael VOISIN Rallye GT

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 35^{ème} Rallye Régional Ruppeen doit adresser à : **Manon Aiguier 8, Rue Saint Martin 54580 MOINEVILLE** la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ECURIE MONT DE FOURCHE) avant le Lundi 15 Juin 2026 (cachet de la poste faisant foi) .

La confirmation se fera par email (merci d'inscrire LISIBLEMENT une adresse email sur la demande d'engagement)

Les forfaits devront être obligatoirement envoyés par écrit au secrétariat de l'ECURIE MONT DE FOURCHE ou par email (secretariatcuriemontdefourche@gmail.com) avant le mercredi 24 Juin 2026.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures modernes maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés au 6^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHRS (20 voitures) et du nombre d'engagés au 6^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHC (10 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 140 voitures sur l'ensemble des 3 Rallyes.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :320 € +5€*
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 € +5€*
- avec 1 membre de l'ASA des Vallées :300 € +5€*
- avec 2 membres de l'ASA des Vallées :280 € +5€*

- ***5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand-Est du Sport Automobile**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Rupt sur Moselle . Les zones seront spécifiées sur un plan dans le roadbook.

IMPERATIF :

Les remorques seront interdites dans le parc d'assistance, le lieu de stockage OBLIGATOIRE figurera dans le road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye Régional Ruppeen représente un parcours de 125,55 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38 ,7 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 **S.B.I** et 2-4-6 **TREND METAL**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

Sont organisés en doublure le 6^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHC ainsi que le 6^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHRS

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passage maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Dimanche 21 Juin 2026 de 8h30 à 19h00 et le Vendredi 26 Juin 2026 de 8h30 à 19h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises en fonction du nombre d'engagés

La remise des prix aura lieu le Samedi 27 Juin 2026 à 20h30 au Gymnase de Rupt sur Moselle.

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	300€	200€	100€	
CLASSE				
1 à 3 partants	155€			
4 à 6 partants	310€	155€		
7 à 11 partants	310€	155€	100€	
+ de 11 partants	310€	200€	100€	50€
Féminines de 1 à 3 partantes	155€			
Féminines + de 3 partantes	310€	155€		